

La lutte des tuteurs et tutrices contre les dérives de l'Université TÉLUQ

La TÉLUQ effectue une restructuration signifiant la fin de son modèle basé sur le suivi pédagogique individualisé des tuteurs experts de la formation à distance. Elle provoque leur mise à pied puisque la majorité des tâches jusqu'ici effectuées par eux sont ou seront transférées à de nouveaux employés contractuels ou sous-traitants. La direction de la TÉLUQ semble mettre de côté à la fois la qualité de l'enseignement supérieur et les normes minimales de respect de ses employés au nom de l'impératif de compétition sur le marché de l'enseignement universitaire. La lutte que mène le Syndicat des tuteurs et tutrices de la Télé-université – CSN (STTTU) est une lutte contre un virage vers la privatisation de l'enseignement supérieur, la précarisation et désyndicalisation des emplois et la diminution du service aux étudiants.

Qui sont les tuteurs et tutrices ?

La TÉLUQ est une composante du réseau de l'Université du Québec (UQ) qui offre des programmes universitaires entièrement à distance. Les professeurs développent les cours en ligne, aidés par un important service techno-pédagogique. Ensuite, les étudiants n'auront un contact pédagogique qu'avec les tuteurs. Ce sont ainsi les tuteurs qui font l'enseignement comme tel, depuis 40 ans, pour la vaste majorité des étudiants au 1^{er} cycle, par un encadrement à distance individualisé.

Les 200 tuteurs ont développé une expertise particulière pour accompagner des étudiants, en grande partie à temps partiel et de première génération universitaire, conciliant travail/famille/études, et ce entièrement à distance. C'est une grande expertise qui se perd : les tuteurs actuellement en poste, dont la moyenne d'âge est de 52 ans, cumulent en moyenne 14 ans d'ancienneté et ont encadré un total de plus de 500 000 étudiants/cours dans leur carrière. Un étudiant sur deux parmi eux n'aurait jamais étudié à l'université si la TÉLUQ n'existait pas.

La « réorganisation du modèle d'encadrement » au détriment des tuteurs et des étudiants

La TÉLUQ met ses employés au rancart par une réorganisation institutionnelle décidée derrière des portes closes, en signant la nouvelle convention collective du Syndicat des professeures et professeurs de la Télé-université, sans consultation avec les autres groupes de l'université. Cette convention, signée en mai, implique d'importantes mises à pied chez les tuteurs, qu'ils n'ont apprises que par un article dans *Le Soleil* en septembre!

De nouveaux employés reprenant le travail des tuteurs d'expérience

Il y a création d'une nouvelle catégorie d'emploi contractuelle dans la convention collective d'une autre unité d'accréditation. Ces « professeurs sous contrat » sont distincts des professeurs réguliers, qui ont toujours existé, et qui s'occupent de recherche, service à la collectivité et développement des cours. Or, c'est un nouveau poste qui n'a de professeur que le nom...

La tâche de cette nouvelle catégorie d'emploi est majoritairement une tâche d'encadrement, ce qui n'a jamais été conventionné comme tâche obligatoire de professeur depuis 40 ans! Chaque poste, d'une durée d'un ou deux ans, implique la reprise de l'encadrement de plus d'étudiants par année qu'un tuteur à temps plein. Ce sont



des emplois précaires, plutôt que des postes permanents comme les professeurs. De plus, les critères de sélection sont ceux de tuteurs, soit une maîtrise, plutôt que ceux de professeurs, un doctorat et des publications.

Malgré cela, les nouvelles personnes embauchées vont reprendre le travail des tuteurs qui se dévouent à leur institution depuis 10, 20, 30 ans, simplement car l'université leur donne un autre titre : ces nouveaux

« professeurs sous contrat » ont alors priorité sur les tuteurs pour obtenir le travail d'encadrement! Ceci signifie une perte importante d'expertise en formation à distance.

Une diminution du service aux étudiants

La durée et la tâche d'encadrement par les tuteurs est balisée par leur convention collective: 19 tâches et une moyenne de 3 h d'encadrement individuel par étudiant. Selon leur propre convention, les « professeurs sous contrat » ne doivent donner qu'une heure d'encadrement par étudiant, les délais de réponse aux étudiants ou de correction n'étant d'ailleurs pas balisés comme pour les tuteurs.

Les étudiants payent les mêmes frais de scolarité pour un service différent, ne serait-ce qu'en termes de durée. Les étudiants sont évalués selon les mêmes critères, peu importe s'ils obtiennent 1 h ou 3 h d'encadrement pour les aider à progresser dans leur cours. La restructuration se fait donc au détriment des besoins de suivi pédagogique personnalisé des étudiants, si essentiel en formation à distance et d'autant plus pour la population étudiante particulière de la TÉLUQ.

La « réorganisation du modèle d'encadrement » par la sous-traitance

La privatisation de l'enseignement public

En septembre 2016, la TÉLUQ a décidé de sous-traiter l'enseignement de 4 programmes de langues à une entreprise privée, l'Institut MATCI, mettant abruptement à pied 20 % des tuteurs. Ce sont donc des employés non-syndiqués d'un tiers qui sanctionnent la réussite de ces étudiants, obtenant pourtant un diplôme de la TÉLUQ, ce qui fait craindre pour la réputation de la TÉLUQ et la reconnaissance de ses diplômes. Désormais, en 2017-18, c'est 34 % des étudiants de la TÉLUQ qui sont ainsi encadrés en sous-traitance.

Un manque de transparence et un problème de gouvernance majeur

Nos questions au Conseil d'administration (CA) de la TÉLUQ, en termes de contrôle de la qualité de l'encadrement effectué par ces employés externes, sont restées sans réponse. Les membres du CA ignorent, entre autres, la nature des responsabilités cédées à l'Institut MATCI, si les politiques de la TÉLUQ sont appliquées (évaluation des enseignements, plagiat, etc.) et quels sont les taux d'échec de ces étudiants.

Une lettre a été transmise à tous ses administrateurs le 16 février 2018, pour dénoncer le fait que l'entente TÉLUQ-MATCI reste secrète, et n'a jamais été approuvée par le CA. Rien n'indique que l'entente a bel et bien été discutée durant la réunion suivante, puisqu'elle s'est déroulée à huis clos, les représentants des tuteurs en ayant été exclus. Ceci pourrait contrevenir au *Règlement de Régie interne* de la TÉLUQ, qui établit que le CA se doit « d'approuver les ententes de partenariat ayant une incidence financière de plus de 500 000\$ ». Il est à noter que la TÉLUQ prévoit verser des redevances de près de 5 millions de dollars à l'Institut MATCI pour la seule année 2017-2018. Une situation inquiétante pour la crédibilité de la TÉLUQ, et du réseau de l'UQ...

L'état de la négociation

Les négociations ont été enclenchées en juillet 2017 et se déroulent en présence d'une conciliatrice du ministère du Travail. À la table de négociation en décembre puis en février, l'employeur a annoncé que 75 % des tâches des tuteurs seraient désormais effectuées par d'autres employés, et ce total n'inclut même pas les étudiants encadrés en sous-traitance. En considérant celle-ci, la part des étudiants toujours encadrés par des tuteurs serait ainsi réduite à 13,5 %, par rapport à une moyenne historique d'encadrement d'environ 90 % des étudiants. Après un an de négociation, l'employeur n'a pas encore entièrement dévoilé son premier dépôt patronal.



Sur demande de l'employeur, la négociation se déroule depuis en mode exploratoire. Elle se déroule toutefois dans un contexte où environ l'équivalent de 34 postes de tuteurs à temps plein sont repris par les employés sous-traitants et 19 par les employés contractuels. Les tuteurs n'encadrent donc déjà plus que la moitié des étudiants.

Les tuteurs ont manifesté devant la TÉLUQ, en décembre, pour dénoncer la lenteur des négociations et ces mises à pied. En assemblée générale en janvier, ils se sont dotés d'un mandat de moyens de pression incluant la grève, et celui-ci a été adopté à 100 % ! Pour tenter de dénouer la situation, la Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec (FNEEQ) a demandé une rencontre politique avec le Directeur général de la TÉLUQ, que ce dernier a déclinée en raison de la présence de la présidente du syndicat.

La TÉLUQ prend la voie de l'intimidation juridique plutôt que de la négociation. Le syndicat a reçu 3 mises en demeure depuis décembre ainsi qu'une poursuite de 80 000\$ adressée à la FNEEQ, au Conseil central Québec-Chaudière-Appalaches et au STTTU. Cette poursuite nous reproche, en outre, d'utiliser les termes « enseignants » et « mises à pied » pour décrire notre lutte aux médias.

Le 4 mai a eu lieu une première audience au Tribunal administratif du travail, en lien avec la requête déposée par le STTTU en vertu des articles du Code du travail sur la négociation de mauvaise foi, l'ingérence syndicale et la liberté d'association syndicale. Cette requête conteste notamment le droit de la TÉLUQ de signer une convention avec les professeurs qui dispose des conditions de travail des tuteurs.

Une bataille politique

Le STTTU a multiplié les démarches pour faire savoir à la communauté universitaire, au réseau de l'UQ et à la ministre responsable de l'enseignement supérieur, les dérives appréhendées de cette perte d'expertise en formation à distance et de la diminution du service aux étudiants, notamment dans le contexte de la mise en place du eCampus.

Une manifestation a ainsi eu lieu devant les bureaux montréalais de la ministre Hélène David, le 15 mars. Une déclaration commune des syndicats de chargés de cours dénonçant les dérives de la TÉLUQ a également été publiée dans le journal Métro les 13 et 15 mars. Les syndicats de chargés de cours ont aussi adressé des lettres au Directeur général de la TÉLUQ pour lui faire part de leur inquiétude quant au virage vers la sous-traitance et le remplacement des tuteurs et tutrices par des enseignants contractuels. Des représentants de la FNEEQ ont notamment rencontré la présidente de l'UQ, Mme Johanne Jean, à ce sujet le 9 avril.

Les tuteurs ont ensuite sillonné les universités pour sensibiliser étudiants, chargés de cours et professeurs. Plus de 3000 cartes postales de dénonciation de la privatisation et de la sous-traitance au sein de l'UQ ont été signées. Le 13 avril, les tuteurs se sont réunis devant la TÉLUQ à Québec pour remettre cette pétition à la Direction générale, celle-ci leur ayant toutefois refusé l'accès à leur propre institution. La ministre et la présidente de l'UQ ont été interpellées également lors des États généraux sur l'Enseignement supérieur, le 5 mai à l'UQAM, et lors de l'événement soulignant les 50 ans du réseau, le 30 mai dernier.



La présidente du syndicat, Nancy Turgeon, a participé à un point de presse le 18 avril, à l'invitation du député Gabriel-Nadeau-Dubois, pour dénoncer la sous-traitance des activités d'enseignement de la TÉLUQ à l'Institut MATCI. Le co-porte-parole de Québec solidaire a par la suite adressé une question à ce sujet à la ministre David lors de la période de questions de l'Assemblée nationale. La ministre David a ensuite mandaté son ministère de mener une enquête pour vérifier si l'Institut MATCI respecte la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire*. Parallèlement aux démarches de la ministre, la FNEEQ a déposé, le 20 avril, une requête

alléguant que l'entente TÉLUQ-MATCI est illégale, notamment en regard à cette loi, requête à laquelle s'est jointe la procureure générale du Québec.

Le 27 juillet, le DG a été relevé de ses fonctions par la ministre. Le STTTU espère de la nouvelle direction une meilleure transparence et collaboration, pour retrouver le modèle axé sur l'encadrement par les tuteurs d'expérience ayant historiquement fait la force de la TÉLUQ.

Interventions politiques

Vérification du respect des lois par l'Institut MATCI ET la TÉLUQ (27 juillet 2018)

<https://www.newswire.ca/fr/news-releases/verification-du-respect-des-lois-par-linstitut-matci-montreal-et-la-teluq--le-gouvernement-du-quebec-pose-les-gestes-necessaires-pour-que-la-situation-soit-regularisee-689381831.html>

La ministre David mandate le ministère pour vérifier la conformité de l'Institut MATCI (19 avril)

<https://www.newswire.ca/fr/news-releases/la-ministre-david-mandate-le-ministere-pour-verifier-la-conformite-de-linstitut-matci-680254823.html>

Question de Gabriel Nadeau-Dubois à la ministre de l'Enseignement supérieur, Hélène David (18 avril)

<https://www.youtube.com/watch?v=5-3b4h7nUNE>

Point de presse de Gabriel Nadeau-Dubois : Privatisation de l'encadrement et de l'enseignement (18 avril)

<http://www.assnat.qc.ca/fr/video-audio/archives-parlementaires/activites-presse/AudioVideo-76201.html?support=video>

Lettre aux administrateurs du CA de l'Université TÉLUQ (16 février)

<http://stttu.ca/2018/07/30/lettre-de-nos-representant-e-s-au-conseil-dadministration/>

Communiqués de presse de la CSN, de la FNEEQ et du STTTU

L'Institut MATCI Montréal et l'université TÉLUQ – Un changement de cap s'impose (31 juillet 2018)

<http://fneeq.qc.ca/fr/linstitut-matci-montreal-et-luniversite-teluq-un-changement-de-cap-simpose/>

La TÉLUQ renie la mission sociale de l'Université du Québec (30 mai)
<http://fneeq.qc.ca/fr/la-teluq-renie-la-mission-sociale-de-luniversite-du-quebec/>

Plan d'action numérique en éducation et enseignement supérieur – Le gouvernement crée beaucoup d'incertitudes (30 mai)
<https://www.newswire.ca/fr/news-releases/plan-daction-numerique-en-education-et-en-enseignement-superieur---le-gouvernement-cree-beaucoup-dincertitude-684079921.html>

Partenariat TÉLUQ-MATCI – La FNEEQ-CSN devant les tribunaux (20 avril)
<https://www.newswire.ca/fr/news-releases/partenariat-teluq-matci---la-fneeq-csn-devant-les-tribunaux-680382773.html>

Des milliers de signatures pour appuyer les tuteurs et tutrices (13 avril)
<https://www.csn.qc.ca/actualites/des-milliers-de-signatures-pour-appuyer-les-tuteurs-et-les-tutrices/#.WtH7rUxZWal.facebook>

Sous-traitance de l'enseignement à l'Université TÉLUQ – La ministre Hélène David doit intervenir (15 mars)
<http://fneeq.qc.ca/fr/sous-traitance-de-lenseignement-a-luniversite-teluq-la-ministre-helene-david-doit-intervenir/>

Projet e-campus – Avec les tuteurs et les tutrices pour l'avenir de la TÉLUQ (1^{er} février)
<https://www.newswire.ca/fr/news-releases/projet-e-campus---avec-les-tuteurs-et-les-tutrices-pour-lavenir-de-la-teluq-672155213.html>

Université TÉLUQ–Mises à pied et vote de grève des tuteurs et tutrices (10 janvier)
<https://www.csn.qc.ca/actualites/mises-a-pied-et-vote-de-greve-des-tuteurs-et-des-tutrices/>

Université TÉLUQ–Menacés de mises à pied massives, les tuteurs et les tutrices manifestent (7 décembre 2017)
<http://www.ccqca.csn.qc.ca/2017/12/07/manifestation-a-la-teluq/>

Lettres ouvertes

Nicolas Harvey, « TÉLUQ: victoire importante des tutrices et tuteurs », *Le Soleil* (30 juillet 2018)
<https://www.lesoleil.com/opinions/point-de-vue/teluq-victoire-importante-des-tutrices-et-tuteurs-0140c62b51ff3fb29fc7e23bdd1a4719>

Jean Murdock et Nancy Turgeon, « La fin de la relation enseignant-étudiant à l'Université TÉLUQ », *Le Soleil* (12 mai)
<https://www.lesoleil.com/opinions/point-de-vue/la-fin-de-la-relation-enseignant-etudiant-a-luniversite-teluq-dddb312b1ed17f2b39ae858f268a7cbd>

Nicolas Harvey, « L'Université du Québec gâche sa fête », *Le Nouvelliste* (8 mai)
<https://www.lenouvelliste.ca/opinions/carrefour-des-lecteurs/luniversite-du-quebec-gache-sa-fete-4f6a754ab03a4879fdd5d50057b13236>

Collectif, « TÉLUQ : Les personnes tutrices ne sont ni professeurs ni chargés de cours », *Le Soleil* (5 mai)
<https://www.lesoleil.com/opinions/point-de-vue/teluq-les-personnes-tutrices-ne-sont-ni-professeurs-ni-charges-de-cours-b21848efaca6364ceea3cdded82c3a14>

Collectif, « Les chargés de cours à la défense des enseignants de l'Université TÉLUQ », *Le Soleil* (29 avril)
<https://www.lesoleil.com/opinions/point-de-vue/les-charges-de-cours-a-la-defense-des-enseignants-de-luniversite-teluq-d7d4979aaec76e91d7f79a5a71f79c89>

Patrick Guillemet, « L'Université TÉLUQ: un changement mal parti », *Le Soleil* (21 avril)
<https://www.lesoleil.com/opinions/point-de-vue/luniversite-teluq-un-changement-mal-parti-6c453a2a0edc8f999e5eb8b1547f8efd>

Martin Noël, « L'Université TÉLUQ change pour répondre aux besoins », *Le Soleil* (12 avril)
<https://www.lesoleil.com/opinions/point-de-vue/luniversite-teluq-change-pour-repondre-aux-besoins-3cd0883a7fa26982a44de059b57c7395>

Richard Pitre, « La TÉLUQ se débarrasse en douce de ses tuteurs », *Le Soleil* (10 avril)
<https://www.lesoleil.com/opinions/point-de-vue/la-teluq-se-debarrasse-en-douce-de-ses-tuteurs-361ff93182fc4b49cf08839d4b803f83>

Revue de presse

« Télug : les services aux élèves sont-ils menacés? », Ici Première, *Radio-Canada*, 31 juillet (16h52)
<https://ici.radio-canada.ca/premiere/emissions/radio-canada-cet-apres-midi>

Céline Fabriès, « TÉLUQ : un tuteur sur cinq a perdu son emploi depuis 2016 », *Le Soleil* (29 juillet 2018)
<https://www.lesoleil.com/actualite/teluq-un-tuteur-sur-cinq-a-perdu-son-emploi-depuis-2016-278f9d119b759ae1f5947de8c5987152>

« Sérieuses anomalies à la TÉLUQ : le directeur général suspendu », *TVA nouvelles* (28 juillet)
<http://www.tvanouvelles.ca/2018/07/28/serieuses-anomalies-a-la-teluq-le-directeur-general-suspendu>

« Le dg de l'université TÉLUQ relevé de ses fonctions », *Le Soleil* (28 juillet)
<https://www.lesoleil.com/actualite/le-dg-de-luniversite-teluq-releve-de-ses-fonctions-a2e6867c8b7bf87a86cd2c7cb421c3d1>

« Irrégularités à la TÉLUQ : le directeur général suspendu », *Journal de Montréal* (28 juillet)
<https://www.journaldemontreal.com/2018/07/28/irregularites-a-la-teluq-le-directeur-general-suspendu>

Roulot-Ganzmann, Hélène, « Les défis de la formation à distance », *Le Devoir* (26 mai)
<https://www.ledevoir.com/societe/education/528465/enseignement-les-defis-de-la-formation-a-distance>

Jean-Frédéric Moreau, « La TÉLUQ fera preuve de transparence », *Le Soleil* (19 avril)
<https://www.pressreader.com/canada/le-soleil/20180419/281663960603716>

Patricia Cloutier, « La «privatisation» de la TELUQ dénoncée », *Le Soleil* (13 avril)
<https://www.lesoleil.com/actualite/education/la-privatisation-de-la-teluq-denoncee-0790b016236eec772385ddbe53a63ad2>

Ricardo Penafiel, « *eCampus* et conflit à la TÉLUQ: Marchandisation et précarisation de l'enseignement supérieur par la Formation à distance (FAD) et les « partenariats » avec l'entreprise privée », *À Babord !*, no. 74
<https://www.ababord.org/-No-74-avril-mai-2018->

Thomas Dufour, « Bras de fer à la TELUQ », *Montréal Campus* (19 mars)
<http://montrealcampus.ca/2018/03/bras-de-fer-a-la-teluq/>

Vtélé, « La privatisation de la TÉLUQ » (15 mars)
<https://noovo.ca/videos/nvl/nvl-du-15-mars-2018>

« Les tuteurs de la TELUQ manifestent à Québec », *Radio-Canada* (7 décembre 2017)
<http://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1071846/tuteurs-teluq-manifestation-quebec-emploi>

Lia Lévesque, « Inquiets pour leur avenir, des tuteurs de la TELUQ ont manifesté », *L'Actualité* (7 décembre)
<https://lactualite.com/actualites/2017/12/07/inquiets-pour-leur-avenir-des-tuteurs-de-la-teluq-vont-manifester/>

« Manifester pour la qualité du diplôme », *Québec Express* (7 décembre)
<https://www.lequebecexpress.com/actualites/2017/12/7/manifester-pour-la-qualite-du-diplome.html>

Vidéos du syndicat

Vox-pop de la manifestation (7 décembre 2017)
https://www.facebook.com/FneeqCSN/videos/2290283540997802/?hc_ref=ARSTrWQMuaHfJM4SLqT_jA-4tZvvtEZ1U4fNyyIJRia6E8-szP8tIQ02YSBCTxesruw

« Parce que la TÉLUQ ne peut se priver de ses tutrices et tuteurs » (29 novembre)
<https://vimeo.com/245027744>

Déclarations d'appui

Sous-traitance à la TÉLUQ : la FAEUQEP dénonce cette ouverture à la privatisation (18 avril)
<https://www.newswire.ca/fr/news-releases/sous-traitance-a-la-teluq--la-faeuqep-denonce-cette-ouverture-a-la-privatisation-680125483.html>

Déclaration commune des syndicats de chargés-es de cours, *Journal Métro* (13 et 15 mars)
<http://stttu.ca/2018/03/13/declaration-commune-des-syndicats-de-charge-es-de-cours/>

Résolution d'appui adoptée par le Conseil central du Montréal Métropolitain – CSN (7 mars)
<http://stttu.ca/2018/04/14/resolution-dappui-aux-tuteurs-et-tutrices-adoptee-par-le-conseil-central-du-montreal-metropolitain-csn-7-mars-2018/>

Résolution d'appui adoptée par le Conseil fédéral de la FNEEQ – CSN (7 décembre 2017)
<http://stttu.ca/2018/04/14/resolution-dappui-aux-tuteurs-et-tutrices-adoptee-par-la-federation-nationale-des-enseignantes-et-enseignants-du-quebec-csn-7-decembre-2018/>

Documents d'informations sur les impacts de la sous-traitance et de la réorganisation de l'enseignement

« Vrai ou Faux » syndical sur l'impact sur le service aux étudiants
<http://stttu.ca/vrai-ou-faux/>

« Vrai ou Faux » syndical sur l'impact sur les emplois des tuteurs et tutrices
<http://stttu.ca/vrai-ou-faux-destine-aux-tuteurs-et-tutrices/>

Mise à jour : 31 juillet 2018